"joindre l'association, en souscrivant comme leurs

"devanciers, au fonds de la dite association.

"3. Que le six mai dernier (1884), avis fut trans-"mis à tous les membres souscripteurs, les invitant à "une assemblée générale, à Québec, pour le 24e jour "de mai, maintenant dernier (1884).

"4. Que pour les raisons mentionnées dans un "autre avis adressé au mêmes régistrateurs, contre-"ordre fut signifié à chacun d'eux, révoquant la con-

" vocation de l'assemblée sus-dite.

"5. Que le huit juillet (1884), un autre avis de "convocation a été également adressé à chacun des "membres de la dite association et souscripteurs au "fonds d'icelle, les appelant à la présente assemblée, "à Québec, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-"vingt-quatre.

"6. Que les régistrateurs qui ont répondu à l'appel

" de votre comité sont les suivants, savoir :

(Voir la liste de l'Association des régistrateurs de Québec page 39.)

" En tout trente six (36) régistrateurs sur soixan te- dix.

"Il reste donc encore trente-quatre de nos confrères, sourds à notre voix.

"Le tout respectueusement soumis."

Le secrétaire "pro tempore."

(Signé) J. C. AUGER."

"Québec, 23 juillet 1884.

Résolu:—Sur proposition de M. Lavergne, secondé par M. Michaud, que le rapport ci-dessus soit approuvé.

M Le Cavalier, trésorier pro tempore, dépose sur la table et donne en même temps lecture de son rap-